



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
19 mars 2020

COVID 19 : la Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne reste joignable

Compte tenu des mesures de confinement, la Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, pour demeurer opérationnelle, a organisé la continuité de ses activités avec un recours massif au télétravail de ses agents.

La priorité d'action est donnée à la continuité des paiements des aides directes ou indirectes aux secteurs économiques, en particulier l'agriculture, la construction et le logement, mais nos agents poursuivent leur actions dans les autres domaines d'intervention de la DDT

Contacts Presse

DDT : Gabrielle LIMAN
☎ 06.19.21.48.36
☎ 05.81.97.71.04

Marie LATREILLE DE
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

www.haute-garonne.gouv.fr/communiques

Votre contact avec les différents services passera par les boîtes aux lettres électroniques dont la liste figurera sur le site internet des services de l'État et ci-après. Si le message contient des coordonnées téléphoniques, il nous sera possible de contacter l'émetteur pour lui apporter l'information, le conseil ou la réponse adaptée.

Les agents de la DDT31 restent totalement mobilisés pour assurer la continuité du service public dans les domaines d'action de la #DDT31.

Pour nous contacter :

Service Économie Agricole (déclaration PAC, installations, renseignements économiques) : ddt-sea@haute-garonne.gouv.fr

Service Risques et Gestion de Crise (prévention des risques, permis de conduire, permis plaisance) : ddt-srgc@haute-garonne.gouv.fr

Service Environnement, Eau et Forêt (autorisations loi sur l'eau et environnement, chasse, enquêtes publique, etc.) : ddt-seef@haute-garonne.gouv.fr

Service Logement et Construction Durables :

- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : ddt-slcd-pl-uhp@haute-garonne.gouv.fr
- Lutte contre l'habitat indigne : ddt-habitat-indigne@haute-garonne.gouv.fr

Service Territorial :

- fiscalité de l'urbanisme / taxe d'aménagement : ddt-fiscalite@haute-garonne.gouv.fr

Autorisations d'urbanisme traitées par la DDT

- Permis Etat : samuel.breiller-tardy@haute-garonne.gouv.fr / nicole.devez@haute-garonne.gouv.fr

- Enquêtes publiques : ddt-enquete-publique-urbanisme@haute-garonne.gouv.fr ou , nicole.devez@haute-garonne.gouv.fr

- - Permis privés sur communes sous règlement national d'urbanisme : nicole.devez@haute-garonne.gouv.fr ou aline.arpizouz@haute-garonne.gouv.fr

Nous vous rappelons que pour la majeure partie des communes du département, les permis de construire sont instruits par les centres instructeurs des collectivités, renseignez vous auprès de votre mairie

Documents d'urbanisme (PLU)

- Pour les Servitudes d'utilité publique : sebastien.perroud@haute-garonne.gouv.fr
- Pour les porter à connaissance : ddt-pacurba@haute-garonne.gouv.fr